



Union des syndicats CGT de Paris  
85 rue Charlot 75140 PARIS cedex 03  
Téléphone : 01.44.78.53.31  
Télécopie 01 48 87 89 97  
Courriel : [accueil@cgtparis.fr](mailto:accueil@cgtparis.fr)  
[www.cgtparis.fr](http://www.cgtparis.fr)  
CCP 27 46 74 P Paris

Prisons : plutôt que de réprimer le mouvement, le gouvernement doit répondre aux revendications et réformer en profondeur sa politique pénale !

L'Union Départementale CGT de Paris condamne le choix de la répression fait par le gouvernement à l'encontre du mouvement intersyndical, historique, dans les prisons françaises.

Avec la CGT-Police, nous condamnons la position du gouvernement qui consiste à remplacer les fonctionnaires en lutte par des policiers et des gendarmes qui viennent malgré eux briser leur grève.

Plutôt que de répondre aux légitimes revendications des personnels, le gouvernement fait le choix de la provocation et les menace de lourdes sanctions disciplinaires.

Ainsi, non seulement ces personnels n'ont, de par la loi, pas la capacité d'exercer le droit de grève mais, de plus, ils s'exposent à des sanctions dès qu'ils expriment leur mécontentement et exigent écoute et considération.

A l'écoute de nos camarades CGT pénitentiaire, des services insertion-probation et de la protection judiciaire de la jeunesse, nous portons un projet ambitieux, novateur et humaniste en matière de politique pénale, faisant de la prison, non plus la référence mais l'exception.

Mais malheureusement cette optimiste supposition s'envole très rapidement à la lecture du budget pour 2018 qui laisse exsangues les moyens qui permettraient des alternatives à l'incarcération, renforçant toujours plus, la course folle au tout carcéral.

La surpopulation carcérale vient en tête d'une série de recommandations adressées à la France par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Il est temps d'en finir avec la politique du tout carcéral, entraînant inévitablement surpopulation carcérale, conditions de détention indignes et donc conditions de travail indignes pour les personnels.

Il est de la responsabilité du gouvernement de répondre aux revendications en matière d'effectifs, de conditions de travail, de salaire, de déroulement de carrière, et de transformer radicalement sa politique pénale.

Paris, le 25 janvier 2018